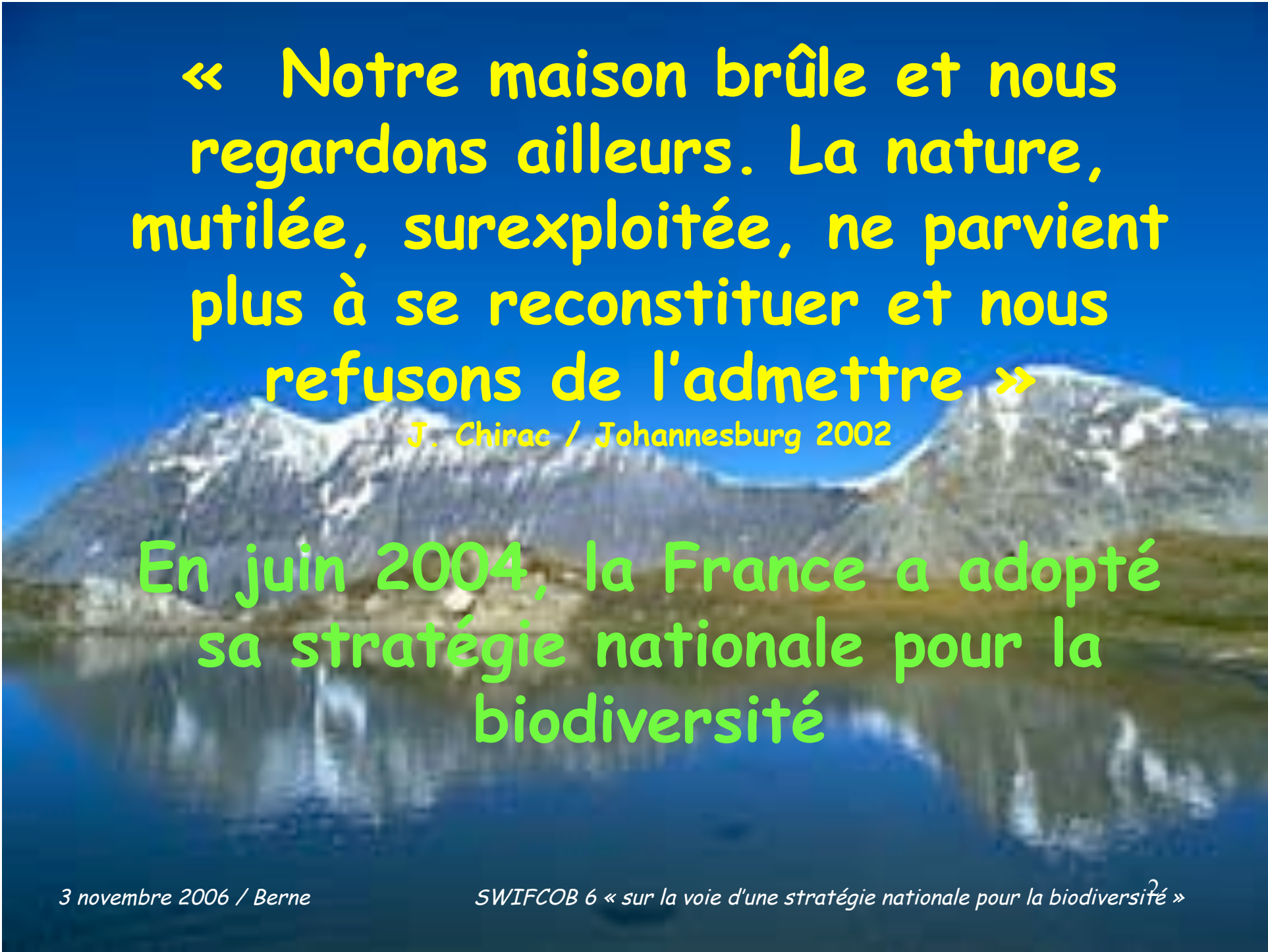




Élaboration et mise en œuvre de la stratégie française pour la biodiversité

Gilles KLEITZ

Direction de la Nature et des Paysages
Ministère de l'écologie et du développement durable



« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre »

J. Chirac / Johannesburg 2002

En juin 2004, la France a adopté sa stratégie nationale pour la biodiversité

1/ Contenu de la stratégie française pour la biodiversité

2 finalités :

- arrêter l'érosion de la biodiversité d'ici 2010
- suivre l'évolution de l'état de la biodiversité sur tout le territoire nationale

cinq objectifs:

1. Maintenir et restaurer la diversité génétique du vivant
2. Maintenir et restaurer la diversité des espèces spontanées sur le territoire
3. Maintenir et restaurer la diversité des écosystèmes
4. Maintenir et développer la trame écologique sur l'ensemble du territoire
5. Assurer le bon fonctionnement des écosystèmes

4 modalités d'action:

1. Mobiliser tous les acteurs
2. Reconnaître sa valeur à la diversité du vivant
3. Intégrer la biodiversité dans les activités sectorielles
4. Rendre opérationnelle la connaissance sur la biodiversité



Pour sa mise en œuvre:

- 10 plans d'action sectoriels
- Un pilotage interministériel
- Des actions partenariales (CT, associations, entreprises)

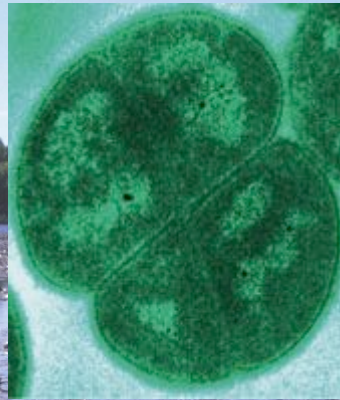
Un plan d'action sectoriel, c'est:

- le moyen de mise en œuvre des orientations de la SNB dans chaque secteur d'activité;
- une liste d'actions et de moyens validée par le gouvernement pour 2 ans;
- un pilotage collégial présidé par le département ministériel concerné;
- une programmation (méthodes, partenaires, échéances) établie en concertation;
- des rapports annuels, des bilans et réactualisation tous les deux ans.

Exemple: le plan d'action patrimoine naturel:

- **Mise en œuvre** coordonnée par la DNP (comité de suivi: CNPN);
- **quatre axes** : maintenir une bonne qualité écologique des territoires, progresser dans la gestion concertée, rénover les outils juridiques et économiques, améliorer la connaissance opérationnelle sur la biodiversité et les paysages
- **exemples d'actions** : 2 PN, réserve des TAAF, compléter le réseaux des réserves, nouveaux plans de restauration espèces, 2 mesures fiscales, achèvement réseau N2000, mise en place d'un système d'information et de suivi, stratégie aires protégées.
- **Des actions transversales**: cartographie des habitats, cartographie de la fragmentation, cartographie des zones HNV...
- **Mobilise 71,8 M€ en 2006**

Exemple: le plan d'action agriculture:



- Mise en œuvre coordonnée par le Min. Agriculture:
- cinq axes : les démarches territoriales, amélioration des pratiques, protection des ressources génétiques, suivi de la biodiversité en milieu rural, renforcer la sensibilisation des acteurs de la filière.
- exemples d'actions : projet locaux de développement durable, gestion contractuelle de 75% des sites N2000 d'ici 2010, crédit d'impôts sur agriculture biologique, régionalisation des MAE, mise en place du protocole 1000 parcelles, mise en place d'un réseau national d'agriculture/biodiversité.

Exemple: le plan d'action urbanisme

- **Mise en œuvre** sous présidence DGHUC:
- **quatre axes** : élaboration de documents de références pratique (SCOT, PLU), capitalisation des meilleures expériences, formation des agents, développement du réseau de compétences
- **exemples d'actions** : formation des fonctionnaires territoriaux sur la prise en compte de la biodiversité dans les procédures d'aménagement spatial et d'urbanisme, réalisation et diffusion de fiche méthodologiques pour la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanismes.

Concrètement, un plan d'action, c'est:

Un cadre logique: description, engagements, objectifs, indicateurs de mise en œuvre et d'effet, échéances, pilotage et partenaires, moyens.

Action	Sous-action	Etapes proposées 2006 - 2007	Pilotage DNP partenaires
1.2 Compléter et mettre en œuvre des plans spécifiques pour les grandes infrastructures naturelles	1.2.0 Développer des analyses et des représentations des grandes infrastructures écologiques	-créer un groupe de travail articulé avec celui de la FNNPR; - représenter les grandes infrastructures écologiques sur le territoire (carto, description, enjeux) et proposer des principes de gestion durable (cf fragmentation, pollution, protection.) - mobiliser autour de ces documents les acteurs concernés	BPC (B paysage, D4E, DATAR, CT, CNPN, FNNPR, CLERL)

www.ecologie.gouv.fr

Des acquis nouveaux de la SNB:

- dimension spatiale et territoriale, biodiversité ordinaire, infrastructures naturelles;
- intégration sectorielle (outre-mer, mer, aménagement...)
- nouveaux objectifs de conservation génétique
- visibilité politique, outils de mobilisation et d'action
- de nouvelles occasions de concertation sur les politiques de nature

Des points à améliorer dans le contenu SNB:

- Quantification des objectifs
- Feuille de route précise pour 2010
- Articulation avec la CBD
- Engagement des ministères sectoriels (actions, moyens)

2. L'élaboration de la stratégie française pour la biodiversité

Objectifs généraux:

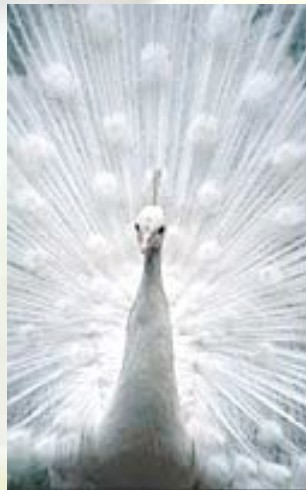
- Visibilité et cohérence (national, communautaire et international)
- Valorisation des acquis des politiques dédiées à la conservation de la nature
- Mise en œuvre des recommandations de la CBD
- Mobilisation élargie

Les initiatives

- Des demandes et essais antérieurs (loi 1976, stratégie 1995...)
- Commande PM printemps 2003
- Les ONG

Les acteurs

- Cabinet PM, cabinet MEDD, DNP
- Comité français de l'UICN
- Recherche (IFB)
- Monde associatif
- Services dans les ministères



Les échéances et processus:

- documents: UICN, CNDD...
- février 2004 (COP7 de la CBD)
- rédaction DNP, simplification objectifs
- négociation interministérielle
(territoires, prise en compte sectorielle, cohérence CBD)
- deux finalités, cinq objectifs, quatre modes d'action retenus
- Adoption en CM et présentation par la ministre à Kuala Lumpur

L'élaboration des plans d'action sectoriels

- choix des plans (PM-CAB MEDD)
- négociations inter-services et RIM
- rôle essentiel du pilotage politique (cadre, objectifs, moyens) pour l'obtention d'engagements
- en moyenne 1 an de négociation
- colloques d'échange (scientifiques, ONG, citoyens...)
- adoption en Conseil des Ministres devant le Président de la République
- rôle des interlocuteurs, réseaux, personnes
- ministères et partenaires développent leur discours, leur technicité, leurs approches...

Des conditions d'aboutissement de la négociation des plans d'action:

- Recherche du compromis: documents perfectibles tous les deux ans;
- Pilotage des contenus par les départements ministériels eux-même;
- Suivi technique rapproché par les hautes instances gouvernementales;
- Afin de palier:
 - une négociation souvent difficile sur les engagements techniques et financiers, sur la quantification des objectifs, sur les échéances.

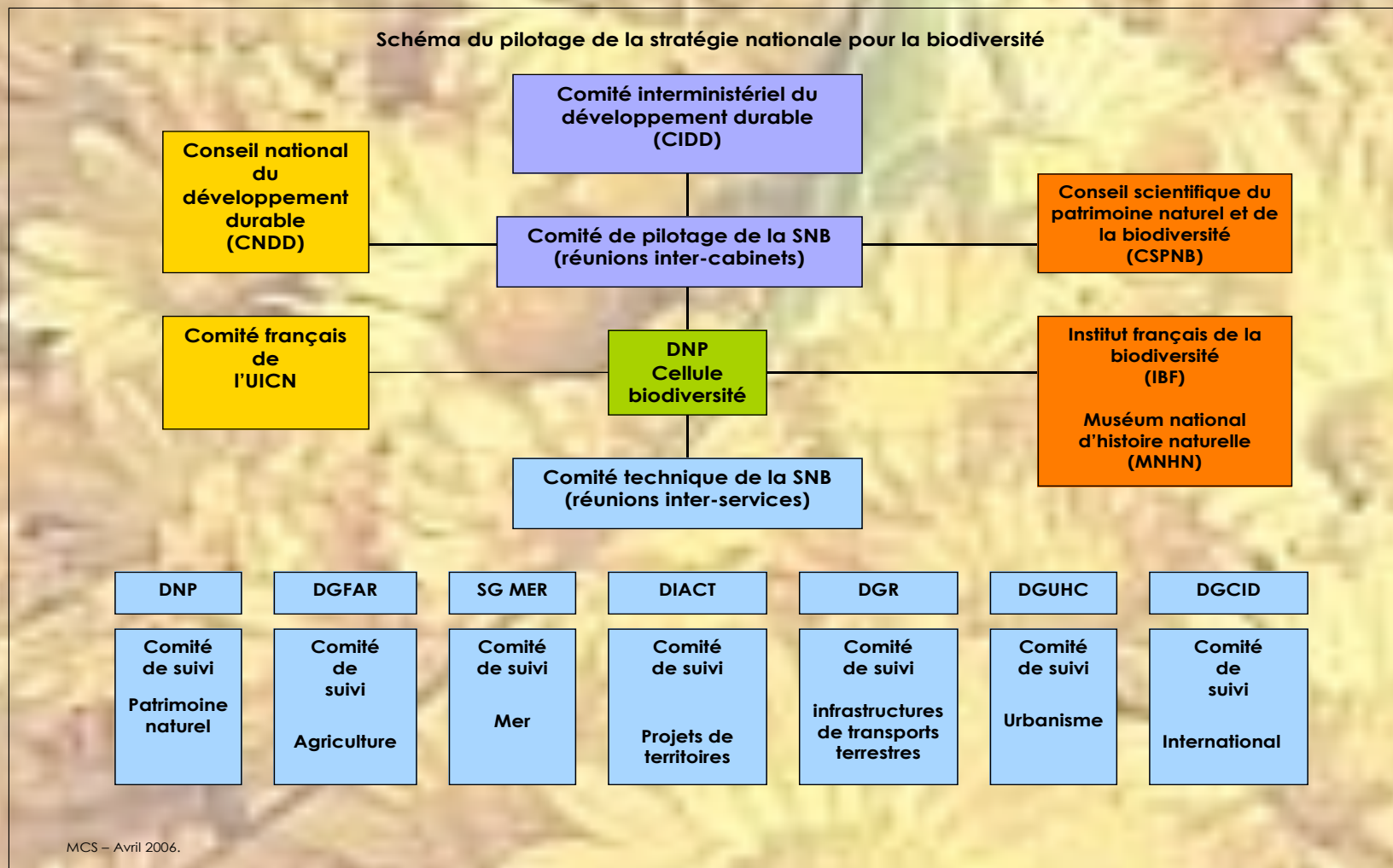
Un processus particulier pour les collectivités d'outre-mer

- Un enjeu et une responsabilité globale de la France;
- Des objectifs généraux négociés entre les deux ministères MOM et MEDD;
- Un plan local pour chaque collectivité (8 plans locaux aujourd'hui, 2 à l'étude)
- Une mise en œuvre partenariale, locale et transversale.

3/ La mise en œuvre (après un an)

- Un système de pilotage en place mais à affiner
- Une équipe d'animation fonctionnelle
- Des réalisations déjà importantes dans le cadre des plans d'action
- Des actions transversales
- Des positionnements du gouvernement sur la biodiversité
- Une articulation avec les CT à consolider
- Préparation du bilan 2006 en cours

Le système de pilotage



L'équipe d'animation:

au sein du MEDD, sur une mission interministérielle

	Suivi des Plans d'action de la SNB	Thématiques transversales
G. KLEITZ	Patrimoine Naturel, Outremer	Coordination secrétariat SNB, partenariats
H. JAFFEUX	Mer, Forêts, International	réseaux écologiques, aires protégées
K. AVERBOUCH	Communication, Tourisme	sensibilisation
H. SOUAN	Agriculture, Recherche	Évaluation, indicateurs, suivi biodiversité
MC. SALMONA	Urbanisme, territoires, infrastructures	Coll. Territoriales , nature en ville, aménagt. Planif., pilotage
B. DAVID	Patrimoine Naturel	SINP
X. HINDERMEYER	Patrimoine Naturel	SINP

Ce dispositif, attaché au DNP, assure le secrétariat et la coordination de la SNB, le suivi et l'appui à l'animation des plans d'action sectoriels, la réalisation des actions transversales et la mise en place des partenariats.

D'importantes réalisations 2006 dans la mise en œuvre des plans d'action sectoriels

- **Pat.nat:** N2000, PN Réunion et Guyane, réserve TAAF, plans restauration, SINP
- **Territoires:** inclusion biodiversité dans CPER
- **Urbanisme:** capitalisation SCOT-PLU, formation agents territoriaux
- **Agri:** réseau agriculteurs, 1000 parcelles
- **Mer:** PNM
- **Infra.:** cahier des charges exploitants, PhD
- **International:** IMOSEB, Dette-Nature Cameroun, Coopé/biodiv.
- **Études :** HNV, connectivité, indicateurs, MEA, régions et CC/Biodiv., indicateurs nationaux
- **Débat:** gouvernance de la biodiversité
- **Négociation et adoption** en CM des plans OM, forêts, recherche

Lancement d'action transversales ...

- 
- Communication (22 mai, campagne...)
 - introduction de mesures fiscales PLF 2006
 - Partenariats entreprises, associations, CT



Un impact positif sur la prise en compte de la biodiversité dans les négociations communautaires et internationales

- SNB mobilisée dans les négociations nationales, communautaires et internationales
- meilleure intégration de la biodiversité dans les instruments transversaux (SNDD, Eau, CPER...)
- cohérence entre expérience nationale et positionnement internationale consolidée



4/ En conclusion: quelle est la valeur ajoutée de la SNB ?

Au niveau des actions

- Nombreuses actions de renforcement des politiques de protection de la nature (AP, plans de restauration, OM), et de leur développement (génétique, approche spatiale...);
- développement d'actions sectorielles innovantes en faveur de la biodiversité et de la cohérence entre elles;
- développement de partenariats;
- développement d'études transversales structurantes pour l'action publique;
- impact positif sur la négociation de moyens.

Au niveau de la visibilité, de l'impact et de la communication de l'action nationale

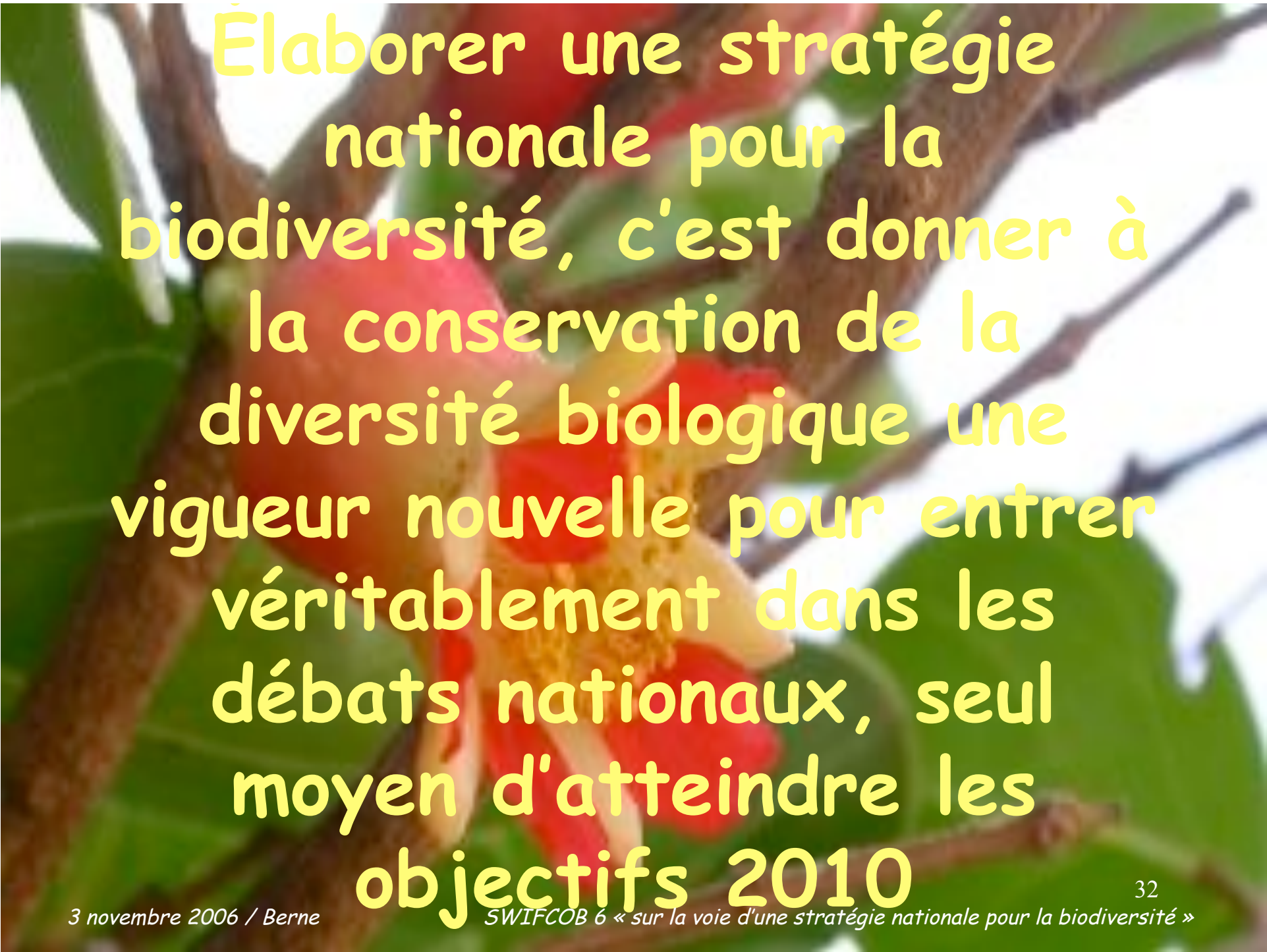
- réponse positive à un engagement CBD;
- visibilité de l'action nationale pour tous, ainsi que pour les pays partenaires de la France et l'action multilatérale;
- pilotage par objectifs;
- renforcement des outils de pilotage, d'évaluation, de communication et de débat public (indicateurs, rapports nationaux...).

Au niveau de la mobilisation :

- institutionnalisation de la biodiversité dans les secteurs ayant les plus forts impacts et développement d'approches sectorielles spécifiques ;
- appropriation par les acteurs politiques et élus, par les hauts fonctionnaires ;
- suscite des débats publics, des prises de positions, des engagements de la part de tous les acteurs.

Une stratégie pour la biodiversité est donc

- Un instrument de mobilisation, d'action, et de suivi;
- Un moyen de développer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles et de renforcer les politiques dédiées à la protection de la nature.



Élaborer une stratégie
nationale pour la
biodiversité, c'est donner à
la conservation de la
diversité biologique une
vigueur nouvelle pour entrer
véritablement dans les
débats nationaux, seul
moyen d'atteindre les
objectifs 2010